

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 14 avril 2015** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale

Absents : les conseillers, Daniel Lauzon et Sylvain Lemire

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2015-04-91 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Congrès 2015 – COMAQ, AQLM et GRHMQ – délégations;
- 7.2 Achat de billets – soirée Souper-Théâtre de la Ville de Pincourt et du comité Ville en santé Pincourt;
- 7.3 AGAIP – achat de billets pour le souper annuel;
- 7.4 Achat de billets – le Souper des Seigneurs – Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;
- 7.5 Octroi de subvention – Club de gymnastique Gymini – championnat Québécois 2015;
- 7.6 Octroi de don – 4<sup>e</sup> Édition de la marche Bourassa Boyer de la FMSPVS.
- 7.7 Subvention – Association des Filles de l'île – acquisition d'équipement.

ADOPTÉE

**2015-04-92 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2015**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2015-04-93 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2015 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2015, au montant de **299 085,96 \$**.

ADOPTÉE

2015-04-94 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2015 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2015, au montant de **647 851,99 \$**.

ADOPTÉE

2015-04-95 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

Conformément au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et référendums*, la trésorière dépose son rapport d'activités.

2015-04-96 **RÈGLEMENT NO 518 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE**

La directrice générale dépose, conformément à l'article 560.3 de la *Loi sur les Cités et villes*, le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro **518**, intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de **4 322 406 \$** pour financer les travaux relatifs à l'aménagement du parc des Éperviers ».

2015-04-97 **AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO 436**

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il est présenté un projet de règlement qui porte le numéro 436-6, relatif au Plan d'urbanisme qui a pour but :

- de modifier une aire d'affectation « *Habitations forte densité* » identifiée au Plan d'urbanisme no 436.

2015-04-98 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-6 – MODIFIANT UNE AIRE D'AFFECTION « HABITATIONS DE FORTE DENSITÉ » IDENTIFIÉE AU PLAN D'URBANISME NO 436**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement du Plan d'urbanisme no 436 en modifiant diverses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 avril 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement no 436-6 aux fins notamment :

- de modifier une aire d'affectation « *Habitations de forte densité* ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la directrice générale.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2015-04-99 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'il est présenté un projet de règlement qui porte le numéro 437-34 afin de modifier le Règlement de zonage no 437 et qui vise la zone H-207.

**2015-04-100 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-34 – MODIFIANT LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE H-207 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins :

- de créer une nouvelle zone, soit la zone H-207;
- d'y spécifier les usages qui y seront autorisés;
- de préciser les dispositions particulières qui seront applicables à cette zone;
- d'apporter tous autres ajustements nécessaires à la suite de ces modifications.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement no 437-34 intitulé « Règlement modifiant les normes applicables à la zone H-207 du règlement de zonage numéro 437 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la directrice générale.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2015-04-101 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2014-11 – CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES CONTENUES DANS DES SACS DE DÉSHYDRATATION PASSIVE**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres GT2014-11 pour le chargement, le transport et la disposition des boues contenues dans des sacs de déshydratation passive, deux soumissions ont été reçues.

-38-

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit **BIOGÉNIE**, division de Englobe corp., et ce, pour un montant maximum de **305 000 \$**, plus taxes applicables, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2014-11.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-414-00-440.

ADOPTÉE

**2015-04-102 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2015-06 – AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉPERVIERS**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres pour l'aménagement du parc des Éperliers, 6 soumissions ont été reçues et par la suite ouverte le 10 avril 2015 à 11 h.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction Jacques Théorêt inc.** pour un montant de **3 550 532,75 \$** plus taxes applicables le tout conformément aux documents d'appel d'offres GT2015-06.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt # 518 et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740. **Le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.**

ADOPTÉE

**2015-04-103 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2015-07 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU - COUSINEAU**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

**2015-04-104 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2015-08 – TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la tonte de gazon et des espaces verts, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 7 avril 2015 immédiatement après 10h30.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer le contrat de service à **Paysagiste Suburban** pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts, pour un montant de **2 200 \$**, plus taxes, par coupe, pour la saison estivale 2015 (avec possibilité de prolongation de 2 années supplémentaires), le tout pour un montant annuel maximal de **33 000 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-725-50-562.

ADOPTÉE

**2015-04-105 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUES KAY, DENISE-PELLETIER ET HÉBERT**

Considérant que lors de la réalisation des travaux d'infrastructures des rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert, le niveau réel du roc était plus haut que sur les relevés lors des sondages préalables aux travaux;

-39-

Considérant que l'entrepreneur a émis une directive de changement pour le paiement des coûts associés au concassage et à la disposition de ce roc conformément au prix établi dans le bordereau de soumission;

Considérant que cette somme est incluse dans l'estimation du coût des travaux à titre de contingence.

Il est résolu par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la directive de changement DC-009 – Concassage de matériaux de première classe par dynamitage aux tranchées d'excavation de l'aqueduc et l'égout sanitaire au montant **36 250 \$ à Les Excavations Gilbert Théorêt.**

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt numéro 503 et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-710.

ADOPTÉE

**2015-04-106 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJET PILOTE – RÉSIDUS ENCOMBRANTS**

Considérant la volonté de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de participer à un projet pilote visant la collecte, le transport et la valorisation des encombrants sur notre territoire;

Considérant que ce projet est financé en partie par une subvention dans le cadre du pacte rural;

Considérant que ce projet implique également la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges et le Carrefour de l'Espoir.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville l'entente tripartite visant à établir les modalités du projet pilote.

ADOPTÉE

**2015-04-107 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-06 : LOT 2 068 120 (2501, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-06 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le requérant a déjà construit le bâtiment agricole pour l'entreposage de la machinerie sur sa propriété;

Considérant que le projet aurait dû être, préalablement à sa réalisation, assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494;

Considérant que le bâtiment permettra au requérant d'entreposer des matériaux et équipements divers et ainsi libérer le terrain.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil **accepte** la demande no 2015-06, conditionnellement à ce que les planches du bâtiment soient égalisées et qu'une finition soit faite sur la façade du bâtiment à l'endroit où les planches du mur rencontre la toiture.

ADOPTÉE

**2015-04-108 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-07 : LOT 2 068 148 (2551, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-07 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 2551, boulevard Perrot a déjà exécuté les travaux suivants : Remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal; remplacement du bardeau d'asphalte vert par du bardeau d'asphalte brun; agrandissement arrière du bâtiment principal et ajout d'une marquise au-dessus de l'entrée sur le mur droit du bâtiment principal;

Considérant que ce projet aurait dû être, préalablement à sa réalisation, assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Considérant que le requérant est de bonne foi et se dit prêt à apporter les correctifs nécessaires le cas échéant.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil **accepte** la demande no 2015-07 telle que présentée.

ADOPTÉE

**2015-04-109 AUTORISATION DE DÉPENSES – SERVICE LIGNE VERTE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser une dépense de **11 675 \$**, plus taxes applicables à **Solutions alternatives environnement inc.** (SAE) pour le service de la Ligne verte – service d'accompagnement professionnel et prêt de personnel.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

**2015-04-110 AUTORISATION DE DÉPENSES – NOTRE-DAME EN FÊTE 2015**

Considérant que l'organisation de Notre-Dame en fête 2015 nécessite l'octroi de plusieurs contrats s'élevant au-dessus de 10 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser madame Josiane Asselin, directrice des services communautaires à octroyer des contrats pour l'organisation de Notre-Dame en fête, pour un budget total de **64 050 \$** alloués comme suit :

Poste budgétaire	Montant	Type
728-10-432	3 600 \$	Sécurité
728-10-473	30 600 \$	Animation
728-10-515	2 500 \$	Autobus
728-10-526	18 200 \$	Équipement
728-10-564	3 000 \$	Électricité
728-10-610 et 699	2 650 \$	Autres
171-00-345	3 500 \$	Publicité
Total :	<b>64 050 \$</b>	

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires susmentionnés.

ADOPTÉE

**2015-04-111 AUTORISATION DE FERMETURE D'UN TRONÇON DU BOULEVARD ST-JOSEPH NORD DANS LE CADRE DE NOTRE-DAME EN FÊTE 2015**

Considérant que la Ville tiendra du 3 au 6 juillet 2015 l'événement Notre-Dame en fête;

Considérant que le service communautaire de la Ville, organisateur des courses de boîtes à savon, demande à la Ville de procéder à la fermeture d'un tronçon du boulevard St-Joseph Nord du vendredi 3 juillet 9 h jusqu'au lundi 6 juillet midi afin de tenir l'évènement et démonter le site.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la Ville autorise, du vendredi 3 juillet à 9 h au lundi 6 juillet 2015 à midi: la fermeture du boulevard St-Joseph Nord entre la rue Hubert-Leduc et le boulevard Virginie-Roy; la déviation de la circulation du boulevard St-Joseph Nord vers la rue Hubert-Leduc/rue Françoise-Cuillierier pour arriver au boulevard Virginie-Roy (et vice-versa).

ADOPTÉE

**2015-04-112 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC SDPHPD – PROJET MISE EN VALEUR TOURISME**

Considérant que la Ville de NDIP lancera ce printemps la campagne « *Tellement Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tellement beau* » afin de contribuer à mettre en valeur le tourisme sur son territoire;

Considérant que la Ville souhaite travailler en collaboration avec la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin afin de soutenir un projet qui permettra de faire connaître le tourisme de NDIP dans différents évènements de la région;

Considérant que la société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin servira de porte-voix à la campagne « *Tellement Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tellement beau* » pour l'année 2015.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par un conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer un protocole d'entente afin de convenir des modalités et obligations de chacune des parties.

ADOPTÉE

2015-04-113 **LETTRE D'ENTENTE NO 2015-05 AVEC LE SYNDICAT (CSN) –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la demande a fait l'objet de discussion avec le syndicat.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente suivante avec le syndicat, à savoir :

**2015-05** – correction à la Convention collective 2014-2018 de la date d'embauche et d'ancienneté de M. Daniel Vaudrin, dont la date réelle est le 14 septembre 2004.

ADOPTÉE

2015-04-114 **OCTROI DE SUBVENTION – ÉCOLE VANGUARD**

Considérant que la ville a reçu une demande d'aide financière de l'école Vanguard afin de soutenir un voyage de fin d'année;

Considérant que plusieurs élèves de cette école sont résidents de la Ville de NDIP;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants et la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accorder à l'**École Vanguard** une subvention d'une somme de **500 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2015-04-115 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION LOT 5 034 025 (PARTIE 49<sup>E</sup>  
AVENUE)**

Considérant le protocole d'entente intervenue entre la Ville et le promoteur du prolongement de la 49<sup>e</sup> avenue en date du 6 novembre 2013;

Considérant que selon les dispositions dudit protocole d'entente, le promoteur doit céder à la Ville le prolongement de la 49<sup>e</sup> avenue;

Considérant que l'acceptation définitive des travaux a été approuvée par Isabelle Roy, ing, directrice des services techniques.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville acquiert aux termes d'un acte de cession pour une somme nominale d'un dollar (1 \$), le lot CINQ MILLIONS TRENTE-QUATRE MILLE VINGT-CINQ (**5 034 025**) cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Que la Ville mandate Me Claude Chamberland, notaire, afin de rédiger et publier les documents requis à cette fin et autorise la mairesse et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, ces documents. Le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

**2015-04-116 AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION LOT 3 085 406 (PLACE ANNE-HÉBERT)**

Considérant le protocole d'entente intervenue entre la Ville et le promoteur relativement au projet de l'Allée des Beaux Dimanches et de la rue Anne-Hébert intervenue en date du 8 juillet 2003;

Considérant que selon les dispositions dudit protocole d'entente, le promoteur doit céder à la Ville la rue Anne-Hébert;

Considérant que l'acceptation définitive des travaux a été approuvée par André Morin, ing, directeur de la Gestion du territoire (5 décembre 2005).

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyer par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que la Ville acquiert aux termes d'un acte de cession pour une somme nominale d'un dollar (1 \$), le lot TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENT SIX (3 085 406) cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Que la ville mandate Me Claude Chamberland, notaire, afin de rédiger et publier les documents requis à cette fin et autorise la mairesse et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, ces documents. Le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

**2015-04-117 AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION LOTS 4 980 743 (VIRGINIE-ROY) et 4 879 640 (LUCILLE-TEASDALE)**

Considérant le protocole d'entente intervenue entre la Ville et le promoteur relativement au projet domiciliaire de l'Aristocrate, notamment quant à la construction des rues Virginie-Roy et Lucille-Teasdale, signée le 11 octobre 2012;

Considérant que selon les dispositions dudit protocole d'entente, le promoteur doit céder à la Ville les rues Virginie-Roy et Lucille-Teasdale;

Considérant que les acceptations définitives des travaux ont été approuvées par Isabelle Roy, ing, directrice des services techniques.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que la Ville acquiert aux termes d'un acte de cession pour une somme nominale d'un dollar (1 \$), les lots QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS (4 980 743) et QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE (4 879 640) cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Que la Ville mandate Me Claude Chamberland, notaire, afin de rédiger et publier les documents requis à cette fin et autorise la mairesse et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, ces documents. Le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

**2015-04-118 GALA DES RÉUSSITES ET REMISE DE DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – BOURSES**

Considérant, notamment, l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu désire remettre des bourses et des certificats honorifiques à ses étudiants.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme totale de **700 \$** à la **Commission scolaire des Trois-Lacs**, répartie comme suit :

Dans le cadre du Gala de la Réussite, d'octroyer 4 bourses de 50 \$ et 3 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du Conseil à les remettre;

Dans le cadre de la Remise des diplômes, d'octroyer 4 bourses de 125 \$ et 3 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du Conseil à les remettre.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2015-04-119 ACCEPTATION DES TRAVAUX – PISTE MULTIFONCTIONNELLE – ST-JOSEPH SUD – SUBVENTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMMES PAGMTAA ET VÉLOCE**

Considérant que le ministre des Transports du Québec nous confirmait le 31 mars 2013, le versement d'une aide financière dans le cadre des programmes PAGMTAA et VÉLOCE;

Considérant qu'à ce jour les factures admissibles relatives à l'aménagement de la piste multifonctionnelle sur le boulevard St-Joseph Sud ont été entièrement reçues par la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil approuve les factures présentées au cours de la réalisation des travaux de construction de la piste multifonctionnelle et demande le paiement des subventions s'y rattachant, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**2015-04-120 CONGRÈS 2015 – COMAQ, AQLM ET GRHMQ – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement:

- D'autoriser madame **Stéphanie Martin**, trésorière, à participer aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui auront lieu du 27 au 29 mai 2015, à Rivière-du-Loup. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme de **1 700 \$** plus taxes;

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-132-00-454.

- D'autoriser madame **Josiane Asselin**, directrice des services communautaires et monsieur **Éric Duchesneau**, responsable des plateaux et des programmes, à participer à la conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal, qui aura lieu du 7 au 9 octobre 2015 à Gatineau. Les frais d'inscription et d'hébergement pour une somme de **1 600 \$** plus taxes pour les deux.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-711-00-311.

- D'autoriser madame **Pauline Limoges**, directrice des ressources humaines, à participer au congrès des Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec, qui aura lieu du 10 au 12 juin 2015, à Rivière-du-Loup. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme de **877,75 \$** plus taxes;

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-161-00-311.

ADOPTÉE

**2015-04-121 ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de la Soirée Souper-Théâtre sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté Pincourtoise.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'acheter une paire de billets pour la Soirée Souper-Théâtre, qui se tiendra le 18 juin 2015 au site champêtre du Théâtre des Cascades au coût total de **200 \$**, payable à la Ville de Pincourt et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2015-04-122 AGAIP – ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER ANNUEL**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que la Ville achète 2 billets pour le souper annuel de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, qui se tiendra le mercredi 22 avril 2015, au coût de **95 \$** chacun, pour une somme de **190 \$**, deux membres du Conseil sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2015-04-123 **ACHAT DE BILLETS – LE SOUPER DES SEIGNEURS – MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'acheter un billet pour le Souper des Seigneurs, qui se tiendra le 5 juin 2015 au Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges au coût total de **85 \$**, payable au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, et d'autoriser un membre du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2015-04-124 **OCTROI DE SUBVENTION – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI – CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS 2015**

Considérant que le club de gymnastique Gymini a demandé une contribution financière à la Ville dans le cadre du championnat Québécois 2015 de Gymnastique artistique et sports de trampoline;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer une subvention de **100 \$** au **Club de Gymnastique Gymini**.

Que cette dépense soit puisée à même le fond jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2015-04-125 **OCTROI DE DON – 4<sup>E</sup> ÉDITION DE LA MARCHE BOURASSA BOYER DE LA FMSPVS**

Considérant que la Ville a reçu une demande de participation à cette activité afin d'amasser 1000 \$ par équipe;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer un don de **1000 \$** à la Fondation Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2015-04-126 **SUBVENTION – ASSOCIATION DES FILLES DE L'ÎLE – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Association des Filles de l'Île;

Considérant les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer à l'**Association des Filles de l'Île** une subvention de **325 \$** à titre de subvention discrétionnaire du Conseil pour l'achat d'équipement.

Que cette dépense soit puisée à même le fond jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de mars 2015 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 25 mars 2015.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2015-04-127 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉE

---

Danie Deschênes  
Mairesse

---

Katherine-Erika Vincent  
Directrice générale

/vc

\*\*\*\*\*